



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

URSS

Question écrite n° 35841

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur le contentieux franco-sovietique, relatif aux emprunts russes contractés avant la révolution bolchevique de 1917 et lui rappelle à cet égard sa proposition de loi n° 135 « tendant à assurer le règlement de la dette russe », qu'il a déposée le 7 mai 1986. Un grand nombre de nos compatriotes, qui avaient souscrit à ces emprunts, se sont émus à l'annonce faite récemment par la presse du nouvel emprunt - d'un montant de 50 millions de francs suisses - que l'Union soviétique vient de lancer. C'est pourquoi il demande si le moment ne lui paraît pas opportun de rappeler au gouvernement soviétique le problème du règlement de sa dette et le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il pense que nos compatriotes ayant souscrit aux emprunts russes, il y a plus de soixante-dix ans maintenant, peuvent espérer un règlement de cette affaire dans les délais raisonnables.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu évoquer le problème du règlement des emprunts russes. Le Gouvernement n'a pas manqué, à chaque occasion favorable, de présenter aux autorités soviétiques une demande d'indemnisation des porteurs français de fonds russes. À la suite de la signature de l'accord survenu entre l'URSS et la Grande-Bretagne le 15 juillet 1986, le ministère des affaires étrangères profitant de ce précédent est à nouveau intervenu auprès des autorités soviétiques pour rappeler notre demande constante de négociation. Ce ministère poursuivra son action pour la défense des intérêts de nos compatriotes, jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante ait été obtenue.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35841

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 397

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1625